

Jean-Paul Delahaye
Inspecteur général honoraire de l'éducation nationale
Ancien directeur général de l'enseignement scolaire

Texte de mon audition au Sénat 18 janvier 2017

Les rythmes scolaires

A. Dans quel esprit cette réforme a-t-elle été préparée ?

Nous sommes un curieux pays. Tous les trois ans au moment de la publication des résultats des évaluations internationales (PISA), on s'émeut deux jours, peut-être trois, face aux résultats qui montrent les inégalités insupportables qui sont à l'œuvre dans notre pays, et ensuite on passe à autre chose.

Alors que les grandes difficultés constatées pour 30 % de nos élèves à 15 ans, massivement issus des milieux populaires, vient de très loin, du début de leur scolarité, était-ce bien le moment, en 2008, de supprimer une matinée de classe à l'école primaire française c'est-à-dire de décider de cette folie d'adultes contre les enfants, folie qu'aucun pays au monde n'a songé à imiter, puisque tous les enfants du monde ont au moins 5 matinées de classe ?

Cette réforme catastrophique a-t-elle été préparée par des études, par des concertations ? Aucunement, elle a été décidée en trois semaines. C'est une décision soudaine, en septembre 2007, prise sans aucune concertation ! Mais j'observe que, c'est vrai, et j'y reviendrai, il n'y a pas eu à l'époque ni de grève ni de manifestation pour protester contre ce mauvais coup porté aux intérêts des enfants. Le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 a donc instauré la semaine de quatre jours, sauf précisait le décret, « décision contraire », ce qui n'était pas franchement un encouragement à faire autre chose, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le résultat est qu'en 2012, les élèves de l'école primaire en France avaient un volume horaire quotidien parmi les plus élevés d'Europe et le nombre de jours d'école le plus faible d'Europe, avec 144 jours de classe, contre par exemple 190 au Royaume-Uni, 210 en Italie et au Danemark.

Il y a d'ailleurs des hommes de bon sens qui se sont très vite aperçus que priver nos enfants d'un bon temps scolaire, celui du matin, était une erreur magistrale. De 2010 à 2012, quatre textes majeurs ont dénoncé la folie de la semaine de 4 jours. Comme on oublie très vite, il faut rappeler cela.

1. L'académie nationale de médecine adopte un rapport dès le 19 janvier 2010 qui dit clairement que la semaine de 4 jours est néfaste et qu'elle fatigue les enfants. Elle estime qu'« il faudrait une année scolaire de 180 à 200 jours, 4 à 6 heures de travail par jour selon l'âge de l'élève, 4 jours et demi à 5 jours de classe par semaine en fonction des saisons ou des conditions locales ».

2. Le ministre Luc Chatel a réuni une conférence nationale sur les rythmes scolaires présidée par Odile Quintin, ancienne directrice générale de l'éducation et de la culture à la Commission européenne et par Christian Forestier, ancien recteur et directeur

d'administration centrale, de juin à décembre 2010, conférence qui a rendu son rapport de synthèse en janvier 2011¹. Les constats de la conférence sont très clairs, je les rappelle :

- « - *La journée est trop longue et fatigante, à tous niveaux*
- *La semaine de quatre jours à l'école primaire est inadaptée et fait l'unanimité dans la description de ses inconvénients : fatigue des élèves et resserrement des enseignements.*
- *L'année scolaire est déséquilibrée : mois de juin inexistant et premier trimestre inutilement long. L'équilibre sept semaines de travail/deux semaines de repos n'est pas respecté.*
- *Le temps global de l'enfant est morcelé par une succession de temps, de lieux et de personnels qui se juxtaposent au lieu de porter un même projet.*
- *Les temps de vie « hors temps scolaire » sont trop laissés aux solutions individuelles et aux aléas locaux.*
- *Les devoirs viennent alourdir une journée déjà longue et sont source d'inégalité car ils sont réalisés en dehors du temps scolaire. L'aide personnalisée si elle prive l'élève d'une pause méridienne nécessaire, s'inscrit aussi en négatif.*
- *La durée des vacances d'été est source de disparité : vacances familiales, culturelles, activités enrichissantes pour les uns, vacuité d'un temps non mobilisé, télévision et ennui pour les autres, livrés à eux-mêmes ».*

Quelles sont alors les conclusions de la conférence ?

- « - *Un temps d'enseignement journalier modulé de l'élémentaire au lycée (cinq heures, six heures, sept heures).*
- *Une journée moins lourde et non pas nécessairement moins longue :*
 - *qui alterne suffisamment les activités pour respecter les biorythmes de l'enfant et éviter la fatigue ;*
 - *qui inclue le travail personnel ;*
 - *où les pauses soient de vrais temps de repos.*
- *La grande majorité des organisations entendues, toutes catégories confondues, se prononce pour une semaine de 4,5 jours – ou de 9 demi-journées - afin d'équilibrer le rythme et la charge de travail sur la semaine, de sauvegarder le week-end en famille.*
- *Un 7/2 (sept semaines de travail, deux semaines de repos) à rendre effectif.*
- *Des vacances d'été en débat : une diminution serait envisageable si elle entraînait une meilleure alternance des temps de travail et des temps de vacances.*
- *Un cahier des charges national et une grande marge d'autonomie aux établissements ».*

Comment s'expriment les partenaires à l'occasion de cette conférence ?

Voici en substance, les points de vue exprimés par les différents acteurs et partenaires.

Les parents : *fatigue des enfants, programmes infaisables, accroissement des difficultés des plus faibles, ne pas revenir au samedi.*

Les personnels : *La semaine de 4 jours a été une erreur, mauvaises conditions d'apprentissages, contre-productif pour les élèves en difficulté, école pas seule responsable de la fatigue des élèves.*

¹ http://media.education.gouv.fr/file/01_janvier/25/5/Rythmes_scolaires_Rapport_de_synthese_janvier-2011_167255.pdf

Les collectivités territoriales : urgence à statuer mais du temps pour le projet, partenariat, cohérence des temps, cadre national mais marges locales.

Et rappelons la conclusion générale de la conférence

« La grande majorité des organisations entendues, toutes catégories confondues, se prononce pour une semaine de quatre jours et demi ou de neuf demi-journées, en se concentrant plutôt sur le mercredi matin, afin d'équilibrer le rythme et la charge de travail sur la semaine. Certains, regrettant les échanges parents-enseignants du samedi matin, proposent une semaine de cinq jours ou six jours, mercredi et samedi matin inclus ».

3. Troisièmement, rappelons aussi la « Mission d'information parlementaire sur les rythmes de vie scolaire » présidée par Madame Michèle TABAROT qui a travaillé parallèlement à la conférence ministérielle et qui a rendu ses conclusions le 8 décembre 2010 : *« S'agissant de la semaine de quatre jours, elle devrait être interdite. Certes, cette mesure apporterait une restriction à la liberté qui devrait être offerte aux acteurs locaux. Mais elle enverrait un signal fort de prise en compte de l'intérêt de l'enfant. Car la semaine de quatre jours, tant plébiscitée, a été choisie par les seuls adultes alors qu'elle est préjudiciable aux apprentissages et entraîne, selon les chercheurs entendus par la mission, une désynchronisation des rythmes biologiques des enfants ».* C'est clair et net.

On avait donc 3 rapports très clairs et très injonctifs. Observons que ces différents rapports ont été salués comme il se doit, mais qu'ils ont néanmoins été soigneusement classés sans suite. En un mot, on n'en a rien fait à l'époque.

4. Enfin, il y a l'appel lancé en octobre 2010 à l'initiative du réseau des villes éducatrices, avec une quarantaine d'organisations d'enseignants, de parents, d'associations d'éducation populaires, péri éducatives, de mouvements pédagogiques, de lycéens et d'étudiants, dit **« Appel de Bobigny »** qui met la question des rythmes scolaires en bonne place.

« Pour améliorer les rythmes de vie et de travail des enfants et des jeunes, très rapidement il faut un cadre national, décliné dans les projets éducatifs de territoire et les projets éducatifs d'établissement. Il doit prendre en compte les préconisations de l'Académie de médecine à propos de l'école primaire. Il faut donc alléger la journée et adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages, alterner et équilibrer dans la journée les différentes formes de regroupement, les différentes activités et disciplines, les formes de travail, garantir la pause méridienne, refuser la semaine actuelle de 4 jours et prioriser un rythme annuel alternant 7 semaines scolaires et 2 semaines complètes de vacances intermédiaires, définir un volume annuel d'heures d'enseignement.».

Tant d'unanimité était à la fois rassurant, presque touchant, l'intérêt des enfants semblait premier, mais aussi un peu suspect quand on se rappelle certains actes concrets qui n'allaient pas exactement dans cette direction apparemment unanime.

Je rappelle par exemple que le décret de 2008 généralisait la semaine de 4 jours sauf, comme je le disais il y a un instant, « décision contraire » à l'initiative des conseils d'école seuls habilités en 2008 à proposer autre chose que la semaine de 4 jours. Comme vous le savez, des

« décisions contraires », il n'y a pratiquement pas eu, malgré le rapport parlementaire, malgré la conférence nationale, malgré l'avis de l'académie nationale de médecine, malgré l'appel de Bobigny.... Sur les 43435 écoles publiques comptabilisées dans l'enquête de septembre 2012 de la DGESCO, 42699 fonctionnaient en 2012 sur 4 jours (98,31 %), c'est-à-dire la quasi-totalité de nos écoles. Seules 649 (1,45 %) fonctionnent sur 9 demi-journées et 107 (0,25%) selon d'autres modalités. **En résumé, de 2010 à 2012, on entend un chœur unanime de spécialistes fustiger la semaine de 4 jours et on voit pleurer à chaudes larmes de belles âmes sur le triste sort fait aux enfants de ce pays, mais on retrouve la même unanimité ou presque pour surtout ne rien changer parce que cette semaine de 4 jours arrangeaient finalement tous les adultes. Un bel exemple d'hypocrisie collective.**

Je peux d'ailleurs prendre un autre exemple : celui du vote sur le projet de décret de mai 2008 intervenu lors de la réunion du Conseil supérieur de l'éducation du 20 mars 2008. Cette assemblée avait alors rendu un avis défavorable mais il est utile de rappeler que le vote du 20 mars 2008 a été pour le moins partagé puisque si 31 votes s'étaient prononcés contre la semaine de 4 jours, 21 y étaient favorables et 14 s'étaient abstenus. Pour dire les choses autrement, il y a eu 21 votes « pour » la réforme des rythmes scolaires de 2008 et 14 pas totalement hostiles si l'on comprend bien le sens du vote d'abstention d'alors.

Ces exemples expliquent pourquoi la réforme a été difficile. Finalement, au-delà des prises de position théoriques sur l'intérêt des élèves, la semaine de 4 jours n'a jamais vraiment beaucoup dérangé la majorité des adultes de notre pays. Une exception mondiale.

Vers le décret du 24 janvier 2013

Contrairement au décret de 2008, le décret de 2013 est, lui, le fruit d'une longue maturation puisqu'il a bénéficié de tous les rapports et avis émis depuis 2010.

C'est pourquoi, dans le discours du candidat François Hollande le 9 février 2012 à Orléans, les rythmes scolaires sont en bonne place : « Les rythmes scolaires seront réformés, en allongeant le temps sur l'année et en diminuant les surcharges journalières, sans diminuer bien sûr le temps passé à l'école ».

Le ministre Vincent Peillon, et avec lui tous ceux qui travaillaient à ses côtés, avaient parfaitement conscience des difficultés à venir quand ils ont travaillé sur le projet de réforme.

Vincent Peillon a réuni pendant l'été 2012 une grande concertation nationale pour la refondation de l'école (avec à nouveau des représentants des enseignants, des parents, des élus, des experts...) dont la conclusion s'agissant des rythmes scolaires a été sans ambiguïté : le rapport de la concertation demande de revenir à la semaine de 5 matinées : « En primaire, le nombre d'heures de cours ne doit pas excéder 5h par jour. La journée doit obligatoirement prévoir une pause méridienne d'1h30 minimum. En primaire et durant les deux premières années du collège, tous les enfants doivent être accueillis au moins jusqu'à 16h30, voire 17h. Au-delà des horaires d'enseignement, la journée doit comprendre, d'une part, une aide au travail personnel et, d'autre part, des activités culturelles, artistiques et sportives. Augmenter

à l'école primaire le nombre de jours de classe, par la mise en place d'une semaine de quatre jours et demi. La demi-journée supplémentaire serait le mercredi, avec possibilité de dérogations au niveau des communes ».

Tout l'automne 2012 est ensuite consacré à la préparation de la réforme avec tous les partenaires. De nombreuses réunions au ministère ont permis de rencontrer à plusieurs reprises les collectivités territoriales, les parents, les représentants des personnels, les autres services de l'Etat, le monde associatif. La réflexion aura duré au total 3 années (2010-2013). Jamais finalement une réforme n'a été autant annoncée, préparée, concertée.

Le décret du 24 janvier 2013 complété par la circulaire du 6 février 2013 constituait dans l'esprit du ministre une première étape qui permettait d'engager une réforme qui pourrait à terme concerner le rythme annuel de scolarité et les autres niveaux d'enseignement.

B. La réforme répond point par point aux différentes demandes formulées depuis 2010.

1. Un cadre national laissant des marges d'organisation sur le plan local

Le décret précise que le conseil d'école établit le projet d'organisation « pédagogique » de la semaine scolaire. Par l'ajout du mot « pédagogique » au D 411-2, il s'agit de bien marquer que l'organisation « pédagogique » du temps et des activités d'enseignement relève bien de décisions prises localement mais à partir d'un cadrage national (et c'est le DASEN par délégation du recteur représentant le ministre qui prend la décision finale). Que dit le décret ?

« Art. D. 521-10.-La semaine scolaire comporte pour tous les élèves **vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées.**

« *Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le **mercredi matin**, à raison de **cinq heures trente maximum** par jour et de **trois heures trente maximum** par demi-journée.*

«*La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à **une heure trente.***

« *L'organisation de la semaine scolaire est fixée conformément aux dispositions des articles D. 521-11 et D. 521-12, dans le respect du calendrier scolaire national prévu à l'article L. 521-1 et sans que puissent être réduit ou augmenté sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni modifiée leur répartition.*

« *Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine **d'activités pédagogiques complémentaires** dans les conditions fixées par l'article D. 521-13 ».*

La circulaire du 6 février 2013 précise que « *Ces principes constituent un **cadre national** qui place l'intérêt des élèves au cœur de la refondation des rythmes scolaires, tout en laissant des **marges d'organisation sur le plan local** ».*

2. Un élargissement de la capacité d'initiative aux municipalités, en plus des conseils d'école

Le décret précise que des propositions d'organisation de la semaine scolaire peuvent émaner :

- *soit du conseil d'école,*
- *soit du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).*

Avec la mise en place de cette réforme, pour la première fois, le maire a, comme les conseils d'école, la possibilité de proposer aux inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN) un projet d'organisation du temps scolaire qui peut concerner les horaires d'entrée et de sortie des écoles, la durée de la pause méridienne, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et périscolaire. Le décret introduit également des éléments de souplesse afin de tenir compte des spécificités locales et permettre aux collectivités de mener à bien leurs ambitions éducatives.

La circulaire du 6 février 2013 précise que « *Il ne s'agit pas d'imposer partout et à tous un modèle unique et rigide, mais de fixer un cadre national à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles. L'organisation du temps scolaire sera ainsi concertée au niveau des territoires afin de prendre en compte les atouts et contraintes de chacun d'entre eux et de leur permettre de mener à bien leurs ambitions éducatives* ».

3. Une prise en compte des différents temps de l'enfant à travers le projet éducatif territorial

Le décret prévoit la mise en place d'un outil de coordination et d'élaboration collective au niveau local avec **le projet éducatif territorial**.

La circulaire du 6 février 2013 précise « *Le temps scolaire est, tout particulièrement pour les jeunes élèves, un temps d'apprentissage et un temps d'éveil progressif à la connaissance et à la culture, à l'épanouissement de la personnalité, qui doit s'articuler avec d'autres temps éducatifs pour construire un parcours éducatif cohérent et de qualité* ».

4. Une souplesse accrue de mise en œuvre locale à travers les dérogations possibles

Les dérogations éventuelles ne peuvent porter que sur :

- ***la durée de 5h30 par jour et de 3h30 par demi-journée***
- ***l'organisation de la neuvième demi-journée le samedi à la place du mercredi.***

Et de fait, cette souplesse réclamée à juste titre par les acteurs locaux, a entraîné des variations dans les organisations, comme l'observe l'Inspection générale de l'éducation nationale en 2015. **Rapport IGEN juin 2015** : « *Mais du fait des marges laissées à l'adaptation locale, sous forme de modalités d'application du décret du 24 janvier 2013, de dérogation à ce même décret ou d'expérimentation dans le cadre du décret du 7 mai 2014, les organisations du temps scolaire sont fortement variables selon les communes. Cette variabilité s'exerce principalement sur l'organisation des quatre journées autres que le mercredi ou le samedi : si les deux tiers des écoles ont adopté une organisation du temps scolaire « régulière », c'est-à-dire une organisation telle que ces quatre journées sont de durée égale, un tiers d'entre elles ont choisi soit des durées irrégulières pour les après-midi, soit l'entrée dans le dispositif*

expérimental permis par le décret de 2014, avec une de ces quatre après-midi entièrement libérée. Le samedi matin a été préféré au mercredi matin dans moins de 2 % des écoles ».

5. Le décret du 24 janvier 2013 crée les activités pédagogiques complémentaires qui viennent s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires :

- pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- pour une aide au travail personnel ou pour toute autre activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

La formule « activités pédagogiques complémentaires » indique très clairement qu'il s'agit d'activités prises en charge par les enseignants. Elle a été préférée à « activités éducatives complémentaires » pour ne pas risquer la confusion avec des activités organisées par d'autres intervenants.

6. Le décret ouvre la possibilité d'une entrée en vigueur différée à la rentrée scolaire 2014-2015 pour les communes qui en feraient la demande avant le 1^{er} mars 2013. Décision prise par le Président de la République et annoncée au congrès des maires de France le 20 novembre 2012.

7. Enfin, un pilotage national réactif a été mis en place

Au-delà du décret et de la circulaire d'application, les services ont travaillé sur le décret portant création du fonds d'amorçage ; ont produit la circulaire interministérielle relative au PEDT ; ont mis à disposition, notamment des élus, un guide pratique sur la réforme des rythmes à l'école primaire ; ont mis en place et animé le site éducol ; ont publié un document d'accompagnement pour les classes maternelles ; ont accompagné le Comité national de suivi des rythmes scolaires ; ont construit l'outil ENRYSCO pour le suivi de la mise en place en temps réel de la réforme ; ont organisé un séminaire national de premier bilan et écriture du document d'accompagnement pédagogique pour les écoles maternelles.

C. L'accueil du décret, le vote du Conseil supérieur de l'éducation le 8 janvier 2013

Le 8 janvier 2013, le CSE a rejeté par 23 voix (Fsu, Fo, CGT, Sud, Snalc et parents de la Peep) contre 5 le projet de décret présenté par le ministère. On compte 30 abstentions et 14 refus de vote. Trois ans seulement après l'appel de Bobigny qu'ils ont pourtant massivement voté, aucun syndicat enseignant ou fédération de parents d'élèves n'a approuvé le texte. Seuls la Ligue de l'enseignement, l'ADF, l'AMF et de la JPA, c'est à dire les collectivités locales et les mouvements complémentaires de l'Ecole ont voté favorablement. Le décret Darcos qui supprimait une matinée de classe avait été beaucoup mieux reçu !

Il peut être intéressant de rappeler quelques arguments alors avancés en CSE pour justifier ce refus.

Pour le Snuipp, "le compte n'y est pas, ni pour les élèves, ni pour les enseignants, le décret offre la possibilité de modifier le temps scolaire sans passer par le conseil d'école, c'est une nouvelle donne qu'on n'accepte pas". Et le Snuipp attend un dédommagement pour les frais occasionnés par le travail le mercredi matin.

L'UNSA a refusé de voter « *par ce qu'on a aucune visibilité sur l'évolution du temps de travail des enseignants* », Le Se Unsa est aussi favorable à ce que la décision du changement de rythmes passe des mairies aux conseils d'école.

La Fcpe qui s'est abstenue estime que le décret *encadre trop étroitement le temps scolaire et rend impossible des adaptations locales. Elle demande que le temps scolaire n'excède pas 5 heures par jours devoirs inclus et demande une réduction des grandes vacances.*

Une réforme d'intérêt général difficile car allant contre de nombreux et souvent divergents intérêts particuliers

En réalité, les motivations des différents votes sont très hétérogènes. Certains voulaient aller plus loin, d'autres voulaient plus de temps de concertation, d'autres refusaient les marges de manœuvre locales et l'extension du pouvoir des mairies, d'autres encore réclamaient au contraire plus de marges de manœuvre locales. On peut donc tout aussi bien interpréter les réactions des différents partenaires comme le fait de n'être pas très loin d'un point d'équilibre au bout du compte.

Nous avons ainsi redonné aux enfants de ce pays du bon temps scolaire. Nous avons retrouvé le sens de l'intérêt général.

Bien sûr, cela n'a pas été facile. Il faut être parfaitement conscient de l'effort demandé aux enseignants, aux élus, aux parents.

Parce que cette réforme vise aussi à alléger la journée scolaire, il a fallu augmenter l'offre d'activités périscolaires (avant la réforme seulement 20 % des enfants en bénéficiaient, aujourd'hui plus de 70 % !). Cela a nécessité beaucoup d'efforts des collectivités territoriales. C'est pourquoi le gouvernement et la CAF ont accompagné financièrement les municipalités. Le montant total des aides versées par l'État aux communes et intercommunalités s'élève à plus de 800 millions d'euros (ce qui fait d'ailleurs que les deux tiers des communes proposent des activités gratuites), permettant ainsi à près de 6 millions d'élèves scolarisés dans le 1er degré de bénéficier des nouveaux rythmes éducatifs pour une meilleure réussite scolaire.

Quel Bilan ?

L'OCDE, qui avait souligné le nombre exceptionnellement faible de jours de classe en France a salué la réforme comme allant dans le bon sens. Eric Charbonnier expert à l'OCDE en charge des questions éducatives souligne dans le journal Le Monde du 24 novembre 2016 que, si l'écart avec nos voisins s'est réduit avec le passage de la semaine de 4 jours à 4,5 jours, il n'en reste pas moins que « *la France, avec ses semaines de 4,5 jours – contre 5 jours dans la plupart des pays – est toujours le pays qui a le plus petit nombre de jours d'école... On continue malgré tout à interroger les nouveaux rythmes, la fatigue qu'ils induisent... Manifestement, on se trompe de débat* », estime-t-il.

Le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale de juin 2015 écrit que « **le retour à cinq matinées de classes ne fait plus vraiment débat**,... Tout d'abord, si les effets de la réforme sur les résultats des élèves sont encore impossibles à établir, **la cinquième matinée est appréciée pour les possibilités qu'elle offre sur le plan pédagogique** ...

beaucoup d'enseignants indiquent que la nouvelle organisation du temps scolaire leur **permet de traiter les programmes plus facilement parce qu'ils ont le sentiment, grâce à la demi-journée supplémentaire, de disposer de plus de temps**. Ils se sentent moins bousculés et moins stressés par le temps, ils parviennent à mener et à enchaîner les activités dans une plus grande sérénité ».

Mais on ne peut attendre de la seule réforme des rythmes scolaires une amélioration de l'efficacité de l'école primaire. C'est ce que rappelle le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale déjà cité : *« on ne peut attendre de la seule réorganisation du temps scolaire une amélioration de la performance du système éducatif ; la qualité de l'enseignement dispensé ainsi que la capacité à repérer et à traiter la difficulté scolaire en sont des facteurs tout aussi essentiels. C'est donc à l'ensemble des volets de la loi de refondation, incluant notamment la réforme de la formation des enseignants et la mise en œuvre de nouveaux programmes scolaires, qu'il faudra à terme imputer une amélioration – ou une absence d'amélioration – des résultats des élèves. La focalisation sur le périscolaire d'abord première est suivie d'une attention plus soutenue à la dimension pédagogique de la réforme depuis la rentrée 2014 ».*

Le Comité national de suivi des rythmes scolaires publie un bilan en novembre 2015 : *« Au total, à la rentrée 2015, 86% des OTS relèvent du décret du 24 janvier 2013 (décret dit « Peillon »). La part des OTS expérimentales adoptées sur le fondement du décret du 7 mai 2014 (décret dit « Hamon ») ne progresse que de 1 point d'une rentrée à l'autre (14 % à la rentrée 2015 contre 13 % à la rentrée 2014) ».*

Le rapport de Françoise Cartron, sénatrice de la Gironde, fait le point sur la mise en place des projets éducatifs territoriaux (PEDT), le 20 mai 2016.

« La réforme des rythmes scolaires, confrontée les premiers mois à des difficultés d'organisation laisse peu à peu sa place au projet collectif nécessaire à la réussite de la réforme des temps de l'enfant. La prise en compte des facteurs humains permet de gommer, petit à petit, les imperfections et de transformer les contraintes en opportunités. Cette réforme doit encore faire l'objet d'ajustements pour atteindre sa vitesse de croisière, dans un souci d'amélioration continue et avec cette préoccupation d'un saut qualitatif déjà engagé et souhaité par tous... » S'agissant des activités périscolaires, le saut quantitatif et qualitatif apparaît impressionnant : *« Le nombre d'accueils périscolaires déclarés est passé de 17 416 à la rentrée 2012 à 31 952 à la rentrée 2015, faisant passer le nombre de places ouvertes de moins de 1 million (982 708) à plus de 3 millions (3 058 064) sur la même période. Le constat est clair: davantage d'enfants ont bénéficié d'activités périscolaires avec la volonté de la part des décideurs de proposer des activités enrichissantes, de qualité, à des publics qui jusqu'alors n'en bénéficiaient pas. Beaucoup d'enfants qui participent désormais aux "TAP" n'avaient jamais eu accès à ces pratiques. La mise en place des projets de territoires est l'opportunité de recréer des espaces collectifs où nos enfants, indépendamment de leurs origines, vont partager plus d'activités, ensemble. Près des ¾ des communes se disent très satisfaites ou satisfaites des nouvelles activités périscolaires proposées aux enfants ... Nous avons observé à de nombreuses reprises l'intérêt de travailler les PEDT à l'échelon intercommunal afin de lutter contre les inégalités en œuvrant pour que chaque commune, quelle que soit sa taille, bénéficie d'ateliers menés par des professionnels.... Près de 95% des*

communes estiment que les enfants sont heureux de prendre part aux nouvelles activités périscolaires. Les évaluations menées à l'initiative des communes témoignent de cette satisfaction. Les TAP sont de nouveaux espaces éducatifs entre l'école et la famille, qui permettent l'échange, la collaboration, la découverte, l'expérimentation et le jeu... ».

Parce que le financement des activités périscolaires a été partagé (Etat, avec le fonds mis en place, collectivités locales, CNAF), cela a incontestablement poussé à la qualité. Le fait qu'aujourd'hui les financements de l'Etat soient réservés aux collectivités ayant conclu un PEDT a conduit la quasi-totalité d'entre elles à en adopter.

C'est important car les activités autour de l'école concourent à la qualité de l'éducation et contribuent, comme l'indique le rapport Cartron, à donner accès à des activités que certains enfants ne connaissaient pas.

L'aménagement des rythmes scolaires a également permis de réorganiser le temps de service des enseignants en confortant le temps de concertation et de travail en équipe éducative dans le cadre des 27 heures réglementaires. Depuis 2013, le service des professeurs des écoles comprend comme auparavant 24 heures hebdomadaires d'enseignement, auxquelles s'ajoutent 108 heures annuelles dédiées à des activités complémentaires et au travail collectif et de réunions. Au total, le temps de présence des enseignants du premier degré devant les élèves est passé de 26h à 25 h, ce qui a été oublié et qu'il faut rappeler.

Mais la fatigue des enfants ? : Les enfants étaient bien plus fatigués avec la semaine de 4 jours d'après l'académie de médecine. Le rapport de l'inspection générale de 2015 aborde le sujet : *« La fatigue accrue des enfants, rapportée de façon trop fréquente pour être réfutée ici, a probablement des causes multiples. Tout d'abord, les journées des enfants sont restées globalement aussi longues. Au sein de ces journées, le temps scolaire très organisé a été réduit au bénéfice d'un temps périscolaire moins structuré, donc plus fatigant. Ensuite, une demi-journée de classe a été ajoutée. Il s'agit d'une demi-journée en plus pour ceux qui restaient à la maison et une perturbation du cadre de la journée du mercredi pour ceux qui fréquentaient un centre de loisirs. Enfin, tous les parents n'ont pas compris la nécessité de coucher les enfants tôt tous les soirs et, en particulier, le mardi soir. Le mauvais sommeil du week-end, parce que les enfants se couchent tard le vendredi et le samedi soir, a aussi un impact négatif ».* La fatigue des enfants est également abordée dans le rapport de la sénatrice Cartron: *« La fatigue des enfants largement relayée doit faire l'objet d'une étude scientifique mais surtout être abordée au regard de l'évolution des modes de vie. Nous préconisons d'engager une réflexion croisée mobilisant les parents, les enseignants et les élus non sur la redéfinition du cadre horaire mais plutôt centrée sur la manière dont tout le monde s'engage à réduire ou à adapter les activités pour prendre en compte la fatigue des plus petits. Au fil de nos rencontres, de nombreux témoignages ont fait état d'un recalibrage entre 2014 et 2015 du nombre et du type d'ateliers proposés, revus à la baisse mais également repensés avec un regard bienveillant sur la problématique de la fatigue des enfants ».*

La fatigue des enfants est un vrai sujet en effet si le temps de l'enfant n'est pas pensé en cohérence. Il faut du temps, de la bonne volonté et surtout du bon sens pour que les rythmes de l'école et ceux de la famille s'articulent. Car, pourquoi, alors que tous les enfants du monde ont 5 matinées de classe, pourquoi faudrait-il que seuls les enfants français soient fatigués ?